



JOURNAL DES EMPLOYÉS ET CADRES

Bulletin périodique d'information de la Fédération des Employés et Cadres

✉ : 28 rue des Petits Hôtels 75010 Paris - 🌐 : www.fecfo.fr

☎ : 01.48.01.91.90 - 📠 : 01.48.01.91.92 - secretariat@fecfo.fr

59^{ème} année n°7561 Hebdomadaire Le 12/05/2010 Edition Economique et Syndicale n°4/S/OG/10 ISSN N°1951-8730

Le 15 juin : grève et manifestation nationale pour nos retraites !

Le Conseil National qui vient de se réunir les 5 et 6 mai a longuement débattu de la situation économique, financière, monétaire et sociale.

Intervenant au lendemain de la réunion de la Commission Exécutive Confédérale, il a pu prendre acte et faire sienne la déclaration de la CE.

En parfaite osmose et cohérence avec les décisions du Comité Confédéral National et de la CE Confédérale, le Conseil National de la FEC appelle l'ensemble de ses structures à se mobiliser très fortement afin de garantir la réussite de la manifestation nationale Force Ouvrière du 15 juin.

A cet effet, il appelle ses militants, adhérents et tous les salariés dépendant du périmètre de la FEC à se mettre en grève afin de pouvoir se rendre à la manifestation.

Le plan d'austérité mis en place en Grèce et destiné à faire payer la facture de la crise aux seuls salariés, retraités et chômeurs doit être un signal d'alerte et de mobilisation de tous les salariés français.

D'ailleurs, le Premier Ministre, François Fillon, s'est précipité au journal de 20h de TF1 le jour même de la grève générale en Grèce pour se servir de la situation de ce pays et nous promettre des « mesures difficiles ».

Le 15 juin n'est pas une fin en soi mais le début du combat sur le dossier des retraites et une perspective à destination des salariés français.

Nous te demandons d'ores et déjà de préparer activement cette mobilisation en diffusant partout les informations Force Ouvrière et en organisant des assemblées générales et des réunions d'informations du personnel.

D'autres solutions sont possibles, c'est une question de choix à gagner par le rapport de force !!!

Serge LEGAGNOA
Secrétaire général

CONSEIL NATIONAL DE LA FEC FO

5 ET 6 MAI 2010

Résolution

Réuni les 5 et 6 mai 2010 à Paris, le **Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres CGT FORCE OUVRIÈRE** réaffirme son attachement indéfectible aux principes énoncés par la Charte d'Amiens et, tout particulièrement, à l'indépendance syndicale.

Base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action, l'indépendance s'apprécie à l'égard des gouvernements, partis, ONG, églises, organisations sectaires, et du patronat. Elle est à l'origine de la création de la CGT FORCE OUVRIERE et a toujours défendu le pluralisme syndical.

Le Conseil National rappelle que l'unité d'action n'est pas une fin en soi mais un moyen permettant d'instaurer un réel rapport de force de nature à faire aboutir les revendications.

À ce titre, **le Conseil National de la FEC condamne** toutes les tentatives visant à redéfinir le paysage syndical au détriment des intérêts des salariés et **réaffirme** que seule la CGT FO incarne et continuera d'incarner le syndicalisme libre et indépendant.

SITUATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

Le Conseil National considère que la crise économique actuelle n'est pas que la conséquence de la crise financière. Sur le fond, il s'agit d'une crise de l'ensemble du système capitaliste. La compression des salaires et la baisse du pouvoir d'achat ont poussé les ménages à emprunter ; ceci s'est notamment traduit par une aggravation sans précédent du surendettement.

Le Conseil National constate que la crise n'est pas terminée alors que la spéculation boursière tous azimuts repart de plus belle. L'année 2009 s'est achevée avec des millions de chômeurs supplémentaires et une importante augmentation de la pauvreté dans le monde. **Le Conseil National constate**, que les conséquences de la crise ne font que s'amplifier en ce début 2010, contrairement au discours politique.

Le Conseil National relève que tous les sommets internationaux qui se sont tenus n'ont guère modifié la nature du système capitaliste et **constate** non seulement leur manque d'efficacité mais surtout leur absence de réelle volonté politique de changement.

Il réaffirme la nécessité d'une répartition différente et plus juste des richesses produites.

Le Conseil National dénonce l'existence des paradis fiscaux et exige leur suppression.

Le Conseil National rappelle le rôle néfaste et désastreux de la spéculation financière effrénée, à l'origine de la crise.

Le Conseil National dénonce la spéculation financière, ses profits scandaleux, et **réclame** la taxation des transactions financières.

Le Conseil National tient à exprimer sa solidarité à tous les travailleurs confrontés à des plans d'austérité sans précédent imposés par le FMI et l'Union Européenne, et apporte en particulier son soutien aux travailleurs Grecs en lutte contre un plan d'austérité qui consiste à faire payer la facture de la crise à la classe ouvrière.

SITUATION NATIONALE

Le Conseil National estime qu'une politique de relance de la consommation est plus que jamais nécessaire et **revendique**, par conséquent, l'augmentation générale des salaires, des pensions et des retraites, ainsi qu'une revalorisation du SMIC et des minima sociaux.

Le Conseil National constate que les différentes mesures gouvernementales n'ont profité qu'aux seules entreprises au premier rang desquelles, les banques, les assurances et l'industrie automobile qui en ont été les premières bénéficiaires ; ce qui ne les a pas empêchés de continuer à spéculer pour les unes et à restructurer, voire délocaliser pour les autres.

Parallèlement, les conditions de vie et de travail des salariés ont continué à se dégrader.

Le Conseil National condamne ces mêmes entreprises qui, malgré la crise, engrangent des profits pour le seul bénéfice de leurs actionnaires, ainsi que des primes, bonus et autres retraites chapeau pour leurs dirigeants.

De même, **le Conseil National condamne** la politique fiscale du gouvernement qui vise à réduire les prélèvements des entreprises (TVA sur la restauration, suppression de la taxe professionnelle, etc.) au détriment de l'ensemble des salariés.

Il réclame l'instauration d'une véritable politique fiscale républicaine, juste et redistributive, basée sur l'impôt sur le revenu.

Sur le plan de l'emploi, **le Conseil National dénonce** les licenciements et les suppressions d'emplois opérés par un patronat abusant opportunément de la crise économique. **Le Conseil National revendique** l'arrêt des licenciements, le remplacement de tous les salariés partant à la retraite par des embauches en CDI à temps plein, et **exige** des Pouvoirs Publics la mise en place d'un moratoire.

En conséquence, **le Conseil National revendique** le rétablissement d'un dispositif de type ARPE, départs en contrepartie d'embauches.

Plus généralement, **il rappelle** la nécessité d'un véritable contrôle, encadrement et suivi des procédures de licenciement par l'inspection du travail dotée des moyens nécessaires.

Le Conseil National dénonce la dégradation constante des conditions et organisation de travail, entraînant un nombre important de suicides de salariés dans tous les secteurs d'activités publics et privés accroissant et mettant ainsi en évidence la souffrance au travail.

La prise en charge nécessaire des risques psychosociaux ne peut avoir pour finalité d'exonérer l'employeur de ses responsabilités en matière d'organisation du travail, de conditions de travail et de protection de la santé au travail.

Le Conseil National réaffirme que l'amélioration permanente des conditions de travail est un des principaux outils de la lutte contre la souffrance au travail.

Le Conseil National se félicite de la signature par notre Confédération de l'accord sur le harcèlement et la violence au travail. **Il exige** que cet accord soit négocié rapidement dans toutes les branches professionnelles, afin d'être appliqué au plus vite dans toutes les entreprises.

Face à l'individualisation du travail qui isole et détruit le salarié, **le Conseil National prône** la défense et l'amélioration des droits conventionnels et des garanties collectives.

C'est pourquoi, **le Conseil National exige** l'abrogation de la Loi du 10 août 2009 qui banalise et étend le travail dominical en légalisant des comportements délictueux que Force Ouvrière a fait condamner par les tribunaux.

Il se satisfait que la Fédération poursuive avec succès les actions entreprises et **confirme** le mandat donné à la FEC pour préserver le repos dominical des salariés par tous les moyens pouvant aller jusqu'à des actions juridiques, notamment dans le cadre de l'action menée conjointement avec la FGTA sur le périmètre du commerce alimentaire, où de nombreuses enseignes commencent à ouvrir en toute illégalité les dimanches après-midi, espérant mettre le législateur et les salariés devant le fait accompli.

Il appelle l'ensemble de ses structures syndicales à user de tous les moyens à leur disposition pour empêcher la généralisation du travail dominical.

Affirmant que l'extension de la précarité n'est pas due à la fatalité mais est la résultante d'une politique ultra libérale, **le Conseil National condamne** le recours abusif aux CDD, à l'intérim et au temps de travail partiel imposé. Plus particulièrement, **il dénonce** les politiques patronales et gouvernementales en direction des femmes et des jeunes qui visent à faire du CDI l'exception et du CDD la règle.

Enfin, **il rappelle** que chaque travailleur a droit à un vrai emploi et un vrai salaire.

Le Conseil National condamne les entreprises qui ont massivement recours aux formes d'emplois précaires, aux stagiaires et au télétravail et **dénonce** la méthode qui consiste à supprimer des emplois de salariés pour les transférer au statut de l'auto-entrepreneur, leur faisant ainsi assumer le risque de diminution ou suppression d'activité ainsi que la protection sociale devenant alors individuelle.

Il rejette toute discrimination à l'embauche et **demande** que tout soit mis en œuvre pour le maintien dans l'emploi ou l'embauche de personnes en situation de handicap.

SECURITE SOCIALE

1. Assurance maladie

Le Conseil National condamne la politique gouvernementale qui consiste à « fabriquer » le fameux « trou de la Sécu » par le détournement de ressources. Face aux enjeux en matière de santé mais aussi de dépendance, le gouvernement fait preuve d'irresponsabilité en refusant d'aborder le problème du financement de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, **le Conseil National réaffirme** son opposition à la loi BACHELOT (Hôpital, Patient, Santé, Territoires - HPST) et à la mise en place des Agences Régionales de Santé (ARS), qui privent les salariés du droit de gestion de leur salaire différé et qui organisent l'étatisation de l'assurance maladie qui pourrait demain faciliter sa privatisation.

Le Conseil National rappelle que la loi de 1950 sur les conventions collectives est toujours en vigueur et **condamne** le refus du gouvernement d'appliquer la CCN de manière pleine et entière, aux différents employés et cadres des organismes de Sécurité Sociale, dans le cadre du transfert des agents de ces divers organismes de l'assurance maladie vers les ARS.

Le Conseil National exige l'arrêt de la politique des exonérations patronales et l'arrêt de la CSG. Ce véritable sabotage a pour but de réduire davantage les dépenses de santé prises en charge par l'assurance maladie pour favoriser l'émergence du secteur privé.

Le Conseil National condamne également les mesures de rationnement et de déremboursement et, de façon plus large, toutes les mesures qui constituent un obstacle à l'accès pour tous, à des soins de qualité (franchises, forfaits, etc.).

Il s'oppose au projet d'instauration d'un quatrième jour de carence, et **condamne** la privatisation du contrôle des arrêts médicaux, la fiscalisation des indemnités journalières sur les accidents du travail.

Le Conseil National dénonce les orientations ministérielles de réductions drastiques des effectifs dans toutes les branches. Cela se traduit par des fermetures de centres et d'accueils, des fusions de caisses, la mutualisation... et une détérioration des conditions de travail et du service dû aux assurés sociaux et aux allocataires, le but étant d'offrir notre patrimoine national commun aux entreprises privées à des fins lucratives.

2. CAF

Le Conseil National souligne la situation explosive actuelle des CAF et CMSA qui sont « étranglées » par l'absence de moyens permettant de faire face aux difficultés liées au RSA, et au probable afflux de futurs bénéficiaires des minima sociaux et des prestations familiales issus des chômeurs en fin de droits. **Il exige** le remplacement de tous les départs en retraite et l'affectation de moyens supplémentaires.

3. Recouvrement

Le Conseil National dénonce également la destruction programmée des URSSAF et des CMSA par la régionalisation et **souligne** que les nouvelles activités (recouvrement de l'assurance chômage et contrôle des cotisations ARRCO et AGIRC) mettent en péril l'institution elle-même.

4. Retraite

Le Conseil National s'oppose à toute nouvelle remise en cause du système de retraite par répartition visant à favoriser les fonds de pension au travers notamment :

- ↳ du report de l'âge légal de 60 ans,
- ↳ de l'allongement de la durée de cotisation,
- ↳ de la transformation du régime de base en systèmes individuels par points.

Le Conseil National rappelle les principales revendications adoptées lors du dernier Congrès confédéral et rappelées par le CCN de fin mars :

- ↳ le droit au départ en retraite à 60 ans à taux plein ;
- ↳ le maintien des droits statutaires dans le service public (maintien du code des pensions civiles et militaires, du statut général et des statuts particuliers) ;
- ↳ le refus d'allonger la durée de cotisation : « 40 ans, c'est déjà trop » !
- ↳ le retour au calcul sur les dix meilleures années pour le secteur privé et le maintien des six derniers mois pour le secteur public ;

- ↳ un taux de remplacement de haut niveau (75% du salaire moyen) et une revalorisation des retraites et pensions indexée sur les salaires ;
- ↳ le maintien des droits familiaux et conjugaux.

Le Conseil National revendique le maintien des derniers régimes paritaires AGIRC et ARRCO.

Le Conseil National dénonce le battage médiatique visant à convaincre les salariés, en usant de précisions alarmistes s'appuyant principalement sur le rapport du COR, d'arguments fallacieux et de l'inéluctabilité d'une « réforme ».

Pour le Conseil National, la question majeure du dossier des retraites est celle du financement. Cela passe par des sources nouvelles de financement mais aussi par une réforme fiscale juste. L'augmentation des salaires, la compensation intégrale des exonérations, un meilleur partage des richesses, l'élargissement de l'assiette des cotisations, et un abondement plus important du fonds de réserve des retraites sont autant de pistes financières susceptibles de garantir un système basé sur la solidarité intergénérationnelle.

Enfin, **le Conseil National rejette** toute idée de capitalisation dont d'ailleurs l'actuelle crise montre, à nouveau, les résultats désastreux et **rappelle** son attachement à un système de base Sécurité Sociale complété par des régimes complémentaires gérés paritairement, des régimes spéciaux et de fonctionnaires pour ceux concernés par ces statuts.

MUTUALITE

Le Conseil National condamne la politique de la Mutualité Française qui, au nom de la compétitivité, au nom des directives européennes imposant aux mutuelles des marges de solvabilité démesurées, favorise les restructurations, les regroupements et les fusions de mutuelles aboutissant ainsi à leur régionalisation.

Il dénonce les conséquences qui en découlent sur les conditions de travail de l'ensemble des salariés et notamment en matière de mobilité fonctionnelle et géographique.

Le Conseil National dénonce la transformation des structures mutualistes en sociétés anonymes d'assurances qui, au-delà de l'abandon des vraies valeurs mutualistes et au nom de la rentabilité, remet en cause en profondeur les statuts individuels et collectifs des salariés de la mutualité.

POLE EMPLOI

Le Conseil National rappelle l'opposition de FO à la fusion entre Assurance Chômage et ANPE, nuisible et néfaste tant pour les demandeurs d'emploi que pour les agents, et **constate** que les faits lui donnent raison.

Le Conseil National revendique la suspension immédiate du déploiement des sites mixtes. **Il exige** des embauches en CDI avec de véritables formations professionnelles, la titularisation de tous les CDD et le maintien des deux filières d'activité originelles : indemnisation et placement.

Le Conseil National se félicite des nouveaux droits obtenus notamment en matière salariale dans le cadre de la nouvelle convention collective négociée et signée par notre organisation et **constate** qu'une grande partie des personnels issus de l'ex ANPE a déjà choisi d'opter pour le nouveau statut de droit privé.

Le Conseil National s'oppose au placement des demandeurs d'emploi confié à des entreprises privées par la direction de Pôle Emploi, à l'externalisation des activités de service aux usagers et notamment de l'accueil téléphonique.

SERVICES PUBLICS

Le Conseil National constate que la mise en œuvre de la RGPP (réforme générale des politiques publiques) constitue une véritable tentative de démantèlement des services publics et de la fonction publique au détriment du citoyen, et **il en réclame** l'abandon immédiat.

De même, **le Conseil National exprime** son opposition au projet de loi de réforme territoriale qui vise à supprimer les départements et à distendre les liens entre les citoyens et les élus locaux.

Le Conseil National revendique le retour au statut d'entreprise publique de La Poste. En effet, sa transformation en société anonyme est la première étape d'une future privatisation dommageable à ses personnels ainsi qu'aux usagers, notamment en zone rurale.

Plus généralement, **le Conseil National s'oppose** à toute privatisation des entreprises publiques.

Il réaffirme, par ailleurs, son attachement à l'école laïque, républicaine, gratuite et obligatoire et **dénonce** le financement de l'enseignement privé par des fonds publics.

LIBERTE SYNDICALE

Le Conseil National réaffirme sa condamnation de la Loi du 20 août 2008 qui constitue une atteinte à la liberté syndicale et de négociation ainsi qu'à la hiérarchie des normes, et **il demande** son abrogation.

Le Conseil National soutient toute initiative concertée qui vise à faire rétablir la libre désignation des délégués syndicaux.

Il rappelle que la branche constitue le niveau de négociation qui garantit le mieux l'égalité entre tous les salariés d'un même secteur d'activité.

Opposé à toute remise en cause des conventions collectives et des accords de branche, **le Conseil National appelle** tous les syndicats affiliés à la FEC à négocier des accords collectifs au niveau des branches, plus favorables aux salariés que la loi, et **rejette**, dans ce cadre, la mise en place de commissions paritaires locales dans les branches professionnelles telle que prévue dans la négociation sur le dialogue social dans les TPE.

Il condamne la tentative de remodelage du paysage syndical menée par la CGT, CFDT, le MEDEF, la CGPME et le gouvernement visant, notamment, à faire disparaître la CGT-FORCE OUVRIERE, organisation libre, déterminée et indépendante, attachée au respect des valeurs républicaines.

De même, **il dénonce** les discriminations et attaques dont sont victimes les militants FO.

Afin de mettre en échec une telle entreprise, **le Conseil National de la FEC appelle** solennellement à poursuivre le développement du syndicalisme libre et indépendant incarné par FORCE OUVRIERE, passant par une mobilisation sans précédent sur la syndicalisation et par une progression aux élections professionnelles.

Le Conseil National appelle tous les travailleurs attachés à la liberté et à l'indépendance, et déterminés à faire valoir leurs droits, à rejoindre les rangs de la CGT-FORCE OUVRIERE.

MOBILISATION

Le Conseil National appelle à la grève interprofessionnelle le 15 juin.

Le Conseil National se félicite de la position de la Confédération qui a refusé de poursuivre en 2010 les journées d'action à répétition à l'origine de la démobilité des salariés constatée en 2009.

Le Conseil National approuve et fait sien la décision de la CE confédérale d'appeler à une journée de grève interprofessionnelle de 24 heures et à une manifestation à PARIS le 15 juin 2010.

Le Conseil National appelle tous ses syndicats et militants à mettre tout en œuvre pour assurer le plein succès de la grève et la manifestation en organisant partout des réunions d'adhérents et assemblées de personnels.

Paris, le 6 mai 2010

Adoptée à l'unanimité moins une abstention